

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À LA MOTION : « POUR PLUS DE JARDINS POTAGERS ET ECOLOGIQUES »

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 6 septembre 2022, votre Conseil prenait connaissance de la motion de Monsieur Rémi Founou & Consorts invitant la Municipalité à analyser la situation sur le sujet :

« POUR PLUS DE JARDINS POTAGERS ET ECOLOGIQUES »

1 INTRODUCTION

Les jardins potagers sont des lieux permettant de cultiver des fruits et légumes au gré des saisons. De par leur proximité, ils contribuent à la réduction d'emballage et de transports pour un coût raisonnable.

Ils sont également des lieux de rencontres et d'échanges, contribuent à la pédagogie et permettent de sensibiliser les enfants tant aux méfaits des produits chimiques sur l'environnement qu'aux bienfaits des aliments sains.

A ce jour, la Commune de Rolle loue 58 jardins d'environ 90 m², 55 au Maupas et 3 au chemin du Martinet. La liste d'attente comporte 59 personnes, dont celles en tête de liste sont inscrites depuis 2016-2017.

Il est donc important de les conserver, voire d'en augmenter le nombre si cela est possible.

2 RÉPONSE À LA MOTION

Une analyse des sites potentiels a été effectuée sur l'ensemble du territoire rollois.

L'affectation du sol est un facteur déterminant. En effet, les jardins potagers ne peuvent pas, par exemple, être implantés en zone agricole. De plus, les projets de construction et d'infrastructure ainsi que les plantations à venir (augmentation de la canopée) doivent être pris en considération pour ne pas prêter leur développement.

Après examen, aucun bien-fonds communal ne peut accueillir de nouveaux jardins potagers. La Fondation Pré-de-Vert n'est également pas en mesure d'entrer en matière.

De ce constat, dans le cadre de l'élaboration du plan climat, les propriétaires privés et les gérances seront invités à proposer à leurs locataires la possibilité de créer, sur une partie de la surface engazonnée, des jardins potagers. Lors de la création des nouveaux plans d'affectation, et dans la mesure du possible, un tel usage sera également défini.

3 CONCLUSIONS DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité, ne pouvant offrir de nouveaux jardins potagers, incitera les propriétaires privés à mettre une partie de leur terrain à disposition de leurs locataires afin de créer des jardins potagers. L'affectation de nouveaux quartiers en tiendra compte également.

Restant attentive tant au maintien qu'à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, si d'aventure une opportunité devait se présenter, la Municipalité entreprendra les démarches nécessaires.

Adopté par la Municipalité en séance du 27 mars 2023.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst